



L'association
des cimetières
chrétiens
du Québec

ATELIER DE FORMATION – Printemps 2023 - Nicolet

De nouvelles exigences ont été introduites à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* à la suite de l'adoption du projet de loi 64 (*Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*). En raison de ces nouvelles exigences qui ont commencé à entrer progressivement en vigueur à compter de septembre 2022, les entreprises privées du Québec doivent prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer. À l'occasion de cet atelier de formation, nous explorerons ensemble ces nouvelles exigences législatives et partagerons avec vous quelques pratiques qui vous aideront dans le cadre de la conformité à la loi 64.

En après-midi, on nous présentera les principaux changements réglementaires de la CNESST, les entreprises qui sont touchées, qu'est-ce qu'on doit faire pour se conformer, qu'est-ce qu'un comité SST actif, qu'est-ce que l'assignation temporaire ainsi qu'une introduction à l'analyse de risques.

DATE : Mardi le 21 mars, de 9h00 à 15h30

LIEU: **Maison diocésaine de formation de Nicolet**
(accès par porte 4 à l'arrière)
700 boul. Louis Fréchette, Nicolet, QC, J3T 1V5
Possibilité d'hébergement sur place simple ou double
[Accueil et hébergement - Diocèse de Nicolet \(diocesenicolet.qc.ca\)](http://diocesenicolet.qc.ca)

Avant-midi : Les impacts de la Loi 25 (Protection des renseignements personnels)
Par : Biro Diallo, Repos St-François d'Assise

Après-midi : Présentation du Régime intérimaire de la CNESST
Par : Émilie Lamontagne, Élite RH

COÛT : 75.00\$, + taxes, diner inclus

(Formation réservée aux membres de l'Association)

PLACES LIMITÉES. Ne tardez pas à vous inscrire.

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION Printemps 2023

Prénom _____ Nom _____

Prénom _____ Nom _____

Prénom _____ Nom _____

Prénom _____ Nom _____

Cimetière _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs doivent être payés en entier et accompagnés de ce formulaire.
Aucun remboursement ne sera effectué.

75.00\$ + 3.75\$ (TPS) + 7.48\$ (TVQ) = 86.23\$ par participant

_____ X 86.23\$ (membres seulement) Total à payer : _____

Je paie de la façon suivante:

Chèque ou à l'ordre de: ACCQ

Visa Mastercard

No: _____ Expiration: _____/____

Titulaire: _____

Signature: _____

Retourner ce formulaire dûment rempli, accompagné de votre paiement par fax 819-778-5076,

par courriel info@accquebec.com ou par la poste au : 75 boul Fournier, Gatineau, Qc, J8X 3P5